



CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL.

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 et L.1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) à se rendre à l'assemblée du Conseil, au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil, Place communale à NASSOGNE), le

JEUDI 24 JUILLET 2014 à 20H.

pour délibérer sur les points suivants :

SEANCE PUBLIQUE :

1. Motion pour la défense des arrêts à la gare de Jemelle : ratification.
2. « Plans trottoirs » 2013 : approbation des conditions et du mode de passation.
3. Achat de 2 tableaux numériques et d'ordinateurs pour les écoles d'Ambly et de Bande : approbation des conditions et du mode de passation.
4. Marché d'entretien des véhicules communaux : ratification.
5. Cession d'une partie du domaine public rue du Point d'Arrêt à Lesterny : avis.
6. Concours communal des façades et jardins fleuris : organisation.
7. Règlement sur la taxe communale additionnelle à la taxe régionale sur les pylônes.
8. Ecole communale de la Lomme – Direction : appel à candidature et approbation du profil de fonction.
9. Fabriques d'église : comptes 2013.

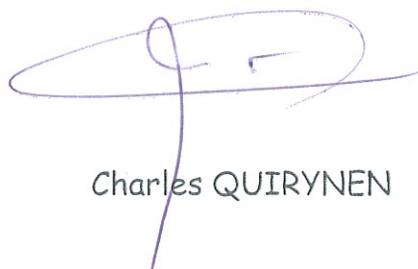
HUIS CLOS.

10. Désignations d'enseignants temporaires : ratifications.

Nassogne, le lundi 7 juillet 2014.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur Général,



Charles QUIRYNEN

Le Bourgmestre,



Marc QUIRYNEN